

SLOW

République française

Département du TARN
Arrondissement :
Castres

MAIRIE de VABRE
Tél : 05 63 74 40 60

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE DE VABRE**

Séance du 15 octobre 2025

Date de la convocation: 09/10/2025
Le quinze octobre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Françoise PONS, Maire de Vabre

Membres en exercice :

14

Présents : 13

Représentés : 1

Votants : 14

Présents : Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Marie WILTORD RIBOULET, Claude SALVETAT, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Absent(es) représenté(es) : Laurence JULIEN représentée par Aurore VAREILLES

Secrétaire de séance : Michel PERALES

N° DE 2025 060B

Objet : Prêt auprès du crédit agricole avec première annuité rapprochée

Cette délibération annule et remplace la délibération n°DE_2025_060 suite à erreur matérielle

Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre,

Vu le budget de la commune de Vabre voté et approuvé par le conseil municipal le 10 avril 2025 et visé par l'autorité administrative le 14 avril 2025,

Après délibération, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Vabre contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt destiné à financer la réhabilitation de la salle polyvalente.

ARTICLE 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- **Objet : Réhabilitation de la Salle polyvalente**
- **Montant : Quatre cent cinquante mille euros (450 000.00 €)**
- **Durée de l'amortissement : 15 ans**
- **Périodicité : annuelle**
- **Déblocage total obligatoire de l'emprunt le : 28 novembre 2025**
- **Première échéance le : 16 janvier 2026**
- **Taux fixe équivalent 3.302% sur la base d'un taux actuariel de 3.750%**
- **Type d'échéance : constante**
- **Frais de dossier : 0.15% de l'enveloppe réservée**

ARTICLE 3 : La commune de Vabre s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 23/10/2025

SLO

ID : 081-218103059-20251015-DE_2025_060B-DE

ARTICLE 4 : La commune de Vabre s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Madame le Maire.

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Françoise PONS

Madame Françoise Pons

Maire de Vabre (Tarn)



Maire de VABRE

Michel PERALES

Secrétaire de séance